

COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME ***REVISION GENERALE***

Prescrite par délibération du 29 mai 2008
Arrêtée par délibérations du 11 /01/11 et du 17/11/11
Approuvée par délibération du : 24/09/12

PADD **Projet d'aménagement et de développement durable**

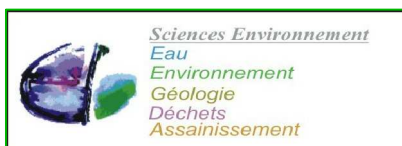
VISA

Date :

Le Maire,

PIECE N°

3



COPPI – GRILLON – BROCARD – GIRE
Société inter-barreaux d'Avocats

Après avoir analysé le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précisé ses besoins, la commune a réfléchi sur son projet d'aménagement et de développement et a défini les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues. Elles sont les suivantes :



OBJECTIF DEMOGRAPHIE - HABITAT

- Permettre une croissance maîtrisée et progressive du village ainsi qu'une mixité sociale et inter-générationnelle, tout en gardant le caractère de « ville à la campagne ».

- Limiter la croissance démographique à un seuil de population maximum de l'ordre de 3400 à 3700 habitants d'ici 2020 à 2025.

- Diversifier l'offre de logements (locatifs, privés, sociaux, pavillonnaires et collectifs), ce qui favorisera la mixité sociale.



OBJECTIF REDYNAMISER L'ACTUEL « CENTRE DU VILLAGE »
--

- L'offre de logements doit être diversifiée au sein des opérations mais également à l'échelle de la commune. Le PLU devra permettre la création de types d'habitat variés : logements pour les personnes âgées, habitat individuel isolé, accolé, groupé, intermédiaire et petit collectif... Il convient pour cela de favoriser le développement urbain plus dense autour du centre.

- Donner une image de centre animé depuis la RD968 et jusqu'à la gare.

- Éviter l'étalement urbain aux extrémités et privilégier, pour le développement de l'habitat et des services à la population principalement, les espaces situés au plus près des équipements collectifs et du centre bourg.

Brazey-En Plaine étant une commune très étirée et contrainte par des points de franchissement obligatoires (ponts) et une voirie parfois en mauvais état, les déplacements piétonniers sont longs et difficiles, ce qui incite à l'utilisation quasi exclusive de la voiture.

À l'avenir et dans un esprit de développement durable, de lien social et de cadre de vie, l'objectif est de limiter l'augmentation de l'utilisation de la voiture et de favoriser au maximum les modes de circulation alternatifs (piétons, cycles et transports en commun principalement).

Les nouveaux lieux de vie et d'animation devront donc se situer au plus près des espaces centraux du bourg.



OBJECTIF AFFIRMER UN POLE ECONOMIQUE

- Pérenniser et développer des secteurs permettant l'accueil d'activités économiques notamment en appui de la RD 968, du Canal de Bourgogne et de la voie de chemin de fer dans la continuité de la zone économique actuelle.
- Maintenir la vocation agricole et forestière de la plaine en pérennisant les activités existantes et en permettant l'installation de nouveaux sites en dehors de la zone d'habitat.
- Affirmer Brazey-En-Plaine en tant que pôle économique et urbain secondaire de l'agglomération dijonnaise et d'interface avec la plaine de la Saône.
- Encourager la mixité de fonctions (commerces, services, habitations) en l'autorisant dans le règlement et en prévoyant des possibilités d'implantation nouvelles.



OBJECTIF « SATISFAIRE LES BESOINS EN TERME D'EQUIPEMENTS ET DE DEPLACEMENT »

- Promouvoir et conforter les équipements existants.
- Faciliter l'accès aux services médicaux en les regroupant.
- Développer un traitement qualitatif et sécuritaire de la RD 968 dans sa traversée de ville.
- Favoriser les transports en commun notamment le ferroviaire.
- Offrir à la population un panel complet et adapté d'équipements collectifs ou publics.
- Permettre la réalisation de voies de cheminement « douces » (piétons, cycles...).



OBJECTIF « PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

- Tenir compte des préoccupations paysagères et environnementales notamment dans le choix des superficies des zones à ouvrir à l'urbanisation et de leur localisation.

-Renforcer les modes de circulation alternatifs à la voiture et notamment :

- ❖ en privilégiant les liaisons piétonnes entre les quartiers,
- ❖ en évitant de créer de nouveaux besoins de déplacement sur les quartiers éloignés des lieux de vies et d'animation centraux du bourg, sauf évolutions mineures,
- ❖ en améliorant la sécurité des piétons et des cycles en bordure des axes existants.

- Promouvoir les constructions et les infrastructures à faible consommation d'énergie.

- Protéger la ressource en eau et la biodiversité des milieux humides notamment les abords de la Bièvre.

- Prendre en compte les contraintes liées au risque d'inondation, sans nier toutefois l'existence de zones déjà bâties comme la zone économique appelée à se développer.



ILLUSTRATION GRAPHIQUE DES OBJECTIFS DU PADD DE BRAZEY EN PLAINE*

LEGENDE

Objectif "démographie et habitat"



Zones de développement de l'habitat à privilégier en raison de leur localisation principalement, afin de maîtriser la croissance de la population

=> Croissance maîtrisée et progressive, mixité sociale et inter-générationnelle, "ville à la campagne".

Objectif "Redynamiser l'actuel centre du village"



Favoriser le développement urbain plus dense autour du centre. Éviter l'étalement urbain aux extrémités.

=> Habitat diversifié et image animée de centre bourg de la RD 908 à la Gare

Objectif "Affirmer un pôle économique"



Pérenniser et développer des secteurs permettant l'accueil d'activités économiques

=> Partout dans le bourg : encourager la mixité de fonctions (commerces, services, habitations)

Maintenir la vocation agricole et forestière de la Plaine :



Terres agricoles à protéger (espaces extérieurs avec fond blanc)

Sites d'exploitation agricole à pérenniser

Espaces boisés à protéger

Objectif "Satisfaire les besoins en terme d'équipements et de déplacement "



Promouvoir et conforter les équipements existants

Faciliter l'accès aux services médicaux en les regroupant (exemples de localisation potentielles)

Traitement qualitatif et sécuritaire de la RD908 dans sa traversée de ville



Favoriser les transports en commun notamment le ferroviaire

=> Offrir à la population un panel complet et adaptés d'équipements collectifs ou publics dans des conditions et localisations favorisant une fréquentation optimale.

Objectif "Protéger l'environnement et favoriser le développement durable"



=> Tenir compte des préoccupations paysagères et environnementales

...

notamment dans le choix des superficies des zones à ouvrir à l'urbanisation et de leur localisation.

=> Renforcer les modes de circulation alternatifs à la voiture

Protéger la ressource en eau et la biodiversité des milieux humides



Prendre en compte les contraintes liées au risque d'inondation (PPRI)

=> Promouvoir les constructions et les infrastructures à faible consommation d'énergie



Plan croquis

*La présente illustration n'a qu'une portée d'exemple et non force juridique. Se référer aux objectifs littéraux du document texte du PADD.